

Québec, le 21 août 2025

Madame Harmony Khodamorad
Cheffe de projet
Hydro-Québec
khodamorad.harmony@hydroquebec.com

**Objet : Projet de poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV dans
Lanaudière – Questions complémentaires – DQ2**

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **25 août à 14h00** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mathieu Giroux
Coordonnateur du secrétariat de la commission

c. c. Éleine Beaulieu, Conseillère, Participation du public
Janis Crawford, Conseillère, Participation du public
Dany Tremblay, Chef de projets

p. j.

Projet de poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV dans Lanaudière - Questions complémentaires – DQ2

La perte de milieux humides est estimée pour le moment à 8,18 hectares dont 7,05 hectares de tourbière boisée minérotrophe, 0,6 hectare de marécage arborescents et 0,53 hectare de marais. En supposant que ces superficies demeurent inchangées à l'issue des dernières étapes de planification du projet, quel serait le montant estimé de compensation financière qu'Hydro-Québec devra verser en vertu du *Règlement sur la compensation financière pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques* (LRQ c. Q-2, r. 9.1)? Ce montant est-il déjà inclus dans les coûts totaux estimés du projet?